



---

## PROGRAMME DE FORMATION

### CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

#### CATEGORIE 1

(1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)

(CACES®)

---

*Selon la Recommandation R 485*

---

## OBJECTIFS

Être capable de conduire un engin en toute sécurité.

Maîtriser les éléments de sécurité en entreprise

Mettre en œuvres les connaissances théoriques et le savoir faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de la catégorie concernée.

---

## PERSONNEL CONCERNE

Ouvriers professionnels de tout secteur d'activité

---

## PRE REQUIS

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

---

## LIEU DE LA FORMATION

IDEAL PREVENTION – 45, rue de la Chataignière – 42 100 SAINT-ETIENNE

---

## DUREE

2 jours soit 14 heures

---

## VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots gerbeurs de la catégorie concernée, si résultat positif.

**SIEGE SOCIAL : 45, rue de la Chataignière - 42 100 SAINT ETIENNE –**  
**Tél : 04.77.32.94.36 – Fax : 04.77.32.92.66**  
**SARL AU CAPITAL DE 6 000.00 Euros - N° SIRET : 437 610 249 00025 – APE : 8559A**  
**T.V.A Intracommunautaire : FR 704 376 10 249 00025**



---

## CONTENU PEDAGOGIQUE

---

### THEORIE

Réglementation : connaissances générales

Technologies des chariots automoteurs à conducteur accompagnant

Principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – catégorie de CACES®

Notions élémentaires de physique – Stabilité

Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Vérifications d'usage

Exploitations des gerbeurs à conducteur accompagnant

### PRACTIQUE

Prise de poste et vérifications

Conduite et manœuvres : accès et descente en sécurité

Circulation

Adéquation

Opérations de manutention

Stationnement et arrêt

Fin de poste

Opérations d'entretiens

Maintenance de premier niveau

### EVALUATION

Passage de tests CACES ® (théoriques et pratiques).

Pour être titulaire du CACES ®, le candidat devra obtenir obligatoirement les parties théoriques et pratiques.